



**HAL**  
open science

# Le chapitre et les chanoines de la cathédrale du Puy à l'époque de Grénon

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Le chapitre et les chanoines de la cathédrale du Puy à l'époque de Grénon. Louis-Charles Grénon, musicien d'Eglise du XVIIIe s., Bernard Dompnier, Oct 2003, Le Puy-en-Velay, France. pp.9-66. halshs-00870993

**HAL Id: halshs-00870993**

**<https://shs.hal.science/halshs-00870993>**

Submitted on 16 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

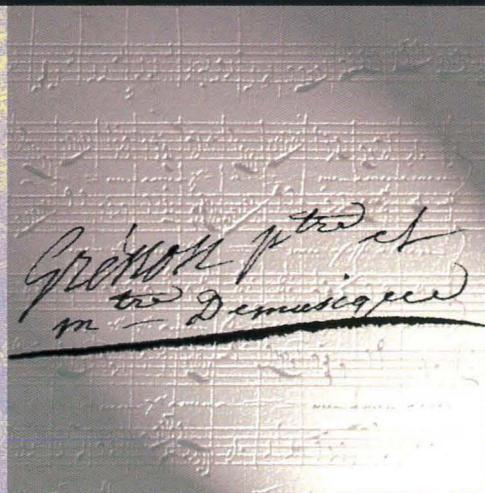
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Sous la direction  
de Bernard Dompnier*

# LOUIS GRÉNON

UN MUSICIEN D'ÉGLISE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

*Collection Études sur le Massif central*



*Presses Universitaires Blaise-Pascal*



## Le chapitre et les chanoines de la cathédrale du Puy à l'époque de Grénon

STÉPHANE GOMIS

Je rends grâce à Dieu de m'avoir donné assez de jugement  
pour que je puisse parler des clercs en bien,  
puisque je les vois se conduire si honnêtement  
que tout le monde les aime et les croit.  
Car, dans leur intérêt, ils sont d'aussi bonne foi,  
pour faire et dire avec complaisance,  
que les gens pour apprécier de bonne grâce leur seigneur.

Cette satire, à peine déguisée, naît sous la plume du troubadour occitan des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, Pierre Cardinal<sup>1</sup>. Peut-être est-elle dirigée contre ces chanoines du Puy qui ont accompagné son enfance vellave alors que le poète faisait ses premières armes au sein de l'école de la « chanoinie majeure »<sup>2</sup> ? Nul ne le sait. Ce dont nous sommes sûrs est que la ville du Puy est alors l'un des principaux centres de pèlerinage de l'Occident médiéval où l'on vient honorer la Vierge. Cinq siècles plus tard, la cathédrale Notre-Dame n'est sans doute plus

---

1. Pierre Cardinal ou plus exactement Peire Cardenal (1180-1278), né de parents nobles au Puy-en-Velay, appartient au siècle d'or occitan. Il compte parmi les plus intransigeants adversaires de la domination française et cléricale. Tout d'abord attaché au service de Raimond VI puis de Raimond VII, comtes de Toulouse, il s'établit ensuite à Montpellier auprès de Jacques d'Aragon. Sincèrement chrétien, Pierre Cardinal se révolte cependant contre l'injustice des clercs qui accablent les hommes de sa langue.

2. Cette expression désigne l'« Université Saint-Mayol ». Elle est extraite de la « Vie » de Pierre Cardinal rédigée vers 1300 par Miquel de la Tor. Ce biographe écrit : « En son jeune âge, son père le fit entrer, pour devenir chanoine, en la chanoinie majeure du Puy et il apprit les lettres et il sut bien lire et chanter ».

le premier centre de dévotion mariale de la chrétienté. Cependant, elle est toujours le siège d'un collège de chanoines. Quelle est l'organisation de cette compagnie ? son rôle ? son rayonnement spirituel ? Afin de répondre à ces questions, l'une des sources privilégiées pour le chercheur est constituée par la collection des registres capitulaires. Les archives ont conservé notamment les délibérations des années 1754-1763<sup>3</sup>. Ces procès-verbaux, sorte de livre de raison de la communauté, constituent – pour reprendre les termes utilisés par Michel Vovelle – « un curieux mélange de spirituel et de temporel, inextricablement liés »<sup>4</sup>. Nous nous proposons donc de présenter les structures institutionnelles du chapitre, mais également ses préoccupations spirituelles et profanes à l'époque où Louis Grénon en est le maître de musique.

### Les structures institutionnelles

Afin de bien saisir la place du chapitre canonial, il est nécessaire d'indiquer, en préambule, combien l'organisation spatiale de la ville du Puy met en valeur le quartier cathédral. La topographie de la cité obéit à un schéma assez simple, organisé selon trois arcs de cercles concentriques. Tout d'abord, bâtie aux pieds du mont Anis, on trouve accrochée à ses flancs la cathédrale. Elle domine l'enclos capitulaire, le palais de l'évêché, le séminaire ou encore l'hôpital général. Cet ensemble forme la cité épiscopale proprement dite. Ceint de murailles percées de portes, il constitue le centre névralgique de la ville. Dans le deuxième arc de cercle, près de l'enceinte, l'élite nobiliaire et bourgeoise (notamment celle des négociants) a édifié de nombreux hôtels particuliers. Enfin, au pied du promontoire, de chaque côté de l'hôtel de ville, le quartier marchand a donné naissance sur ses bordures à un ensemble de maisons plus modestes, lieu de résidence des moins nantis. De fait, le poids presque écrasant du quartier épiscopal n'est pas anodin. Il résulte pour une large part du statut de la

---

3. Arch. dép. de la Haute-Loire, G 123. Toutes les citations qui vont suivre, extraites des délibérations capitulaires, proviennent de ce registre.

4. Michel VOVELLE, « Un des plus grands chapitres de France à la fin de l'Ancien Régime. Le chapitre cathédral de Chartres », *Actes du 85<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Chambéry-Anney, 1960, section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1961, p. 249.

ville en tant que haut lieu de pèlerinage marial, peut-être au moins depuis le VI<sup>e</sup> siècle. En outre, cité vouée à la Vierge, Le Puy est l'une des têtes de pont des chemins menant à Saint-Jacques-de-Compostelle. Si cette vocation a quelque peu décliné au XVIII<sup>e</sup> siècle, la cathédrale abrite toujours « la dévote image noire de Nostre-Dame », objet de nombreuses dévotions<sup>5</sup>.

Dans ce contexte, le chapitre de chanoines conserve un rôle essentiel, non seulement comme gardien de la mémoire dévotionnelle, héritage de plusieurs siècles, sorte de « citadelle du passé »<sup>6</sup>, mais aussi comme acteur de premier plan de la vie du sanctuaire. Le chapitre cathédral est composé de quarante-deux chanoines<sup>7</sup>. L'ancienneté de ce collège donne une importance particulièrement sensible aux dignités capitulaires. Ainsi, il convient de signaler l'existence de quatre dignités, celles de doyen, de prévôt, d'abbé de Saint-Pierre-Latour et d'abbé de Saint-Vosy. Les deux premières, dont les attributions méritent d'être précisées, sont attachées aux canonicats, contrairement aux deux autres qui ne relèvent pas d'une prébende<sup>8</sup>.

Le doyen préside le chœur et les assemblées capitulaires. Entre 1737 et 1782, le titulaire du doyenné est Armand de Béget de Cubleze. Il a reçu cette charge par la résignation que lui a faite son oncle Marcellin. Le doyen jouit d'un revenu supérieur à celui d'un simple

5. Sur la question de la Vierge noire, voir l'article de Sylvie VILATTE, « La « dévote image noire de Nostre-Dame » du Puy-en-Velay : histoire du reliquaie roman et de son noircissement », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 74, n° 3-4, 1996, p. 727-760. Consulter également l'ouvrage de Xavier Barral i Altet, *La Cathédrale du Puy-en-Velay*, Paris, 2000.

6. Selon l'expression de Bernard PLONGERON, *La Vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1974, p. 113.

7. Sur tous ces aspects institutionnels, voir les rappels que font Pauline DE SEAUVE, *Le Chapitre de la cathédrale Notre-Dame du Puy au XVIII<sup>e</sup>*, mémoire de maîtrise, université Clermont II, 1998 et Nadège VILLESÈCHE, *Chapitre cathédral du Puy. Recrutement et vie canoniale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, université Lyon II, 1998. À consulter également Francisque MANDET, *Histoire du Velay, t. II, Notre-Dame du Puy. Légende, archéologie, histoire*, Le Puy, 1860. Plus largement, la thèse de Philippe LOUPÈS, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles [...]*, reste une référence incontournable.

8. À cela s'ajoutent deux personats, le fordoyen mage et le fordoyen moindre, dignitaires sans juridiction mais qui jouissent d'un droit de préséance sur les autres chanoines.

chanoine, soit en 1727 un peu plus de 1 800 livres. En outre, il dispose d'un appartement particulier. Il s'agit d'un beau bâtiment qui borde le cloître à l'est et qui abrite au rez-de-chaussée la salle capitulaire. À l'étage supérieur, réservé à ce dignitaire, on remarque encore des peintures murales dont l'organisation du décor rappelle les tissus orientaux<sup>9</sup>.

Le prévôt, pour sa part, occupe la première place à droite dans le chœur. En 1727, ses revenus sont d'un quart supérieur à ceux du doyen. Ils s'élèvent à 2 354 livres. Tout comme le doyen, il a la jouissance d'un hôtel particulier. Il détient également le droit de collation d'un certain nombre de paroisses dont il est le patron. Surtout, le prévôt a juridiction pleine et entière sur les chanoines pauvres de l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux. Ceux-ci constituent un collège bien particulier. Leur statut est lié à celui de la maison Saint-Mayol, elle-même composée d'un nombre non déterminé de choriers et de sous-choriers ainsi que de dix enfants de chœur. Parmi les choriers, dix d'entre eux jouissent du titre de chanoines pauvres ou de paupéris. Leur nomination relève alternativement du prévôt et des chanoines pauvres titulaires. La réunion du chapitre cathédral et de cette structure très spécifique forme l'Université Saint-Mayol. Ses biens et les revenus qu'elle procure sont administrés et partagés en commun<sup>10</sup>.

Très régulièrement, les chanoines s'assemblent afin de discuter des affaires du chapitre. Le lieu habituel de leur rencontre est la salle capitulaire. Au Puy, elle date de l'époque romane. De forme rectangulaire, voûtée d'un berceau brisé, elle est ornée d'une fresque de style byzantin, datant du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette dernière représente la crucifixion entre la Vierge et saint Jean, entourés de quatre prophètes<sup>11</sup>. L'assemblée capitulaire est présidée habituellement par le doyen ou en son absence par des dignitaires d'importance

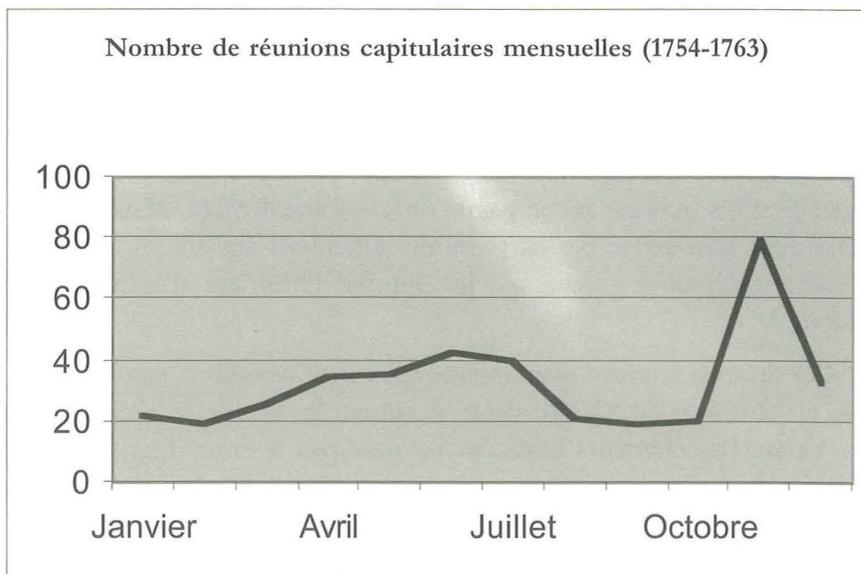
---

9. Yves ESQUIEU, *Quartier cathédral. Une cité dans la ville*, Paris, 1994, p. 71.

10. À ce sujet, voir la contribution de l'abbé PAYRARD, « Les chanoines pauvres de Notre-Dame du Puy, d'après les chartes », *Tablettes historiques de la Haute-Loire*, 1<sup>re</sup> année, 1870-1871, Le Puy, 1871, p. 14-22, 70-75, 97-102, 247-259, 385-394 et Anonyme, « L'Université Saint-Mayol du Puy », *Nouvelle série de mélanges historiques publiés dans l'Echo du Velay*, t. II, Le Puy, 1888, p. 208-227.

11. Y. ESQUIEU, *Quartier cathédral [...]*, *op. cit.*, p. 78 et 94.

moindre, tels que le prévôt. La fréquence des réunions, très aléatoire, ne semble pas correspondre à une périodicité parfaitement établie<sup>12</sup>.



Néanmoins, la courbe mensuelle réalisée pour la décennie 1754-1763 met en évidence un rythme saisonnier assez marqué. On note deux périodes creuses, à la fin de l'été et durant la saison froide. Le pic du mois de novembre coïncide avec la convocation du chapitre général qui se tient traditionnellement lors de la première semaine de ce mois et dure cinq jours. Au cours de ces séances extraordinaires où la présence de tous les prébendés est requise, l'objectif poursuivi est double. D'une part, on rappelle les articles du règlement de la société afin d'édifier les chanoines ; d'autre part, tous ceux qui sont au service du chapitre sont convoqués pour dresser un bilan de leur action.

Les chanoines, en tant qu'individus membres d'une communauté, sont donc soumis à une obligation de conseil. Il leur est demandé de concourir à la gestion de la vie communautaire dans toutes ses dimensions. Une exigence de discipline, tout aussi indispensable à la bonne tenue du chœur, a pu entraîner des coutumes assez peu

12. Contrairement à ce qu'a pu établir Ph. LOUPÈS pour les grands chapitres de Guyenne qui se réunissent « deux fois par semaine » (*Chapitres et chanoines [...], op. cit.*, p. 270).

communes. L'une d'entre elles est relatée dans un numéro du *Mercur de France* de l'année 1736. Le dimanche de Pâques et les six jours suivants, lorsqu'il advient qu'un chanoine est absent de l'office des matines, alors que le premier psaume a été entonné, quelques chanoines et choriers quittent le chœur. Ils se dirigent vers la maison du défaillant. Dès qu'ils sont entrés dans sa chambre, le paresseux est aspergé d'eau bénite et le petit chœur présent entonne une antienne. Le malheureux n'a plus qu'à faire diligence pour s'habiller et rejoindre sa stalle, alors qu'il est accompagné processionnellement. Mais la leçon d'assiduité ne s'arrête pas là. Celui qui a failli est également contraint d'offrir à déjeuner à ceux qui lui ont fait l'honneur d'assister à sa toilette<sup>13</sup>.

Cet épisode invite à s'intéresser plus précisément à ces hommes qui, en ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, occupent les stalles de la cathédrale du Velay. Les éléments livrés ici ne sont pas le fruit d'un véritable travail de prosopographie qui aurait demandé des recherches beaucoup plus approfondies. Il s'agit simplement de quelques informations provenant de la lecture des archives capitulaires et de divers travaux<sup>14</sup>. Au total, soixante-neuf individus ont pu être répertoriés. L'échantillon est à la fois trop faible pour se prêter à de savants calculs de pourcentage mais suffisant pour éclairer deux thèmes, celui de l'origine sociale des chanoines et celui de leur formation intellectuelle. Le milieu socioprofessionnel d'origine des chanoines est connu pour quarante-quatre cas sur soixante-neuf d'entre eux. Dix-huit sont d'extraction noble, tels les frères Bayle de la Bastie, Charles-Joseph et Claude. Quinze appartiennent à la bonne bourgeoisie du Puy et de sa région. C'est le cas des chanoines Antoine et Louis Mozat, dont la fratrie est bien implantée dans les charges consulaires. Dix ont un père appartenant à la robe, officier de justice

---

13. Charles ROCHER, « Documents et notes sur le Velay, VII. Singulier usage du chapitre du Puy », *Société des amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire. Mémoires et procès-verbaux*, 1878, t. 1, p. 78-85.

14. Entre autres les petites notices biographiques établies par Pauline DE SEAUVE, *Le Chapitre [...]*, *op. cit.*, dans son volume d'annexes. Nous nous sommes également appuyé sur les études suivantes : Gaston DE JOURDA DE VAUX, *Le Nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy (noms féodaux)*, Le Puy-Lyon, 1924-1933, 7 t. ; Georges PAUL, *Armorial général du Velay*, Paris, 1912 et Jules VILLAIN, *La France moderne (Haute-Loire)*, Saint-Étienne, 1906.

ou bien avocat, à l'image de Jacques-Gaspard Pélissier, dont le père – Claude – est avocat auprès de la sénéchaussée. Enfin, mentionnons la présence du fils du maître-sculpteur Pierre Vaneau, Armand, titulaire entre 1734 et 1767, date de sa mort. Par ailleurs, treize d'entre eux sont gradués de l'université, depuis le grade de licencié jusqu'à celui de docteur, le plus souvent en théologie. En définitive, il s'avère que le portrait type du chanoine ponot ne diffère guère du schéma désormais bien établi pour les chapitres cathédraux, celui d'un clerc lettré, issu des familles les plus en vue de la province.

Néanmoins, quelques personnalités se détachent particulièrement du lot. Au siècle classique, on connaît la figure de Vital Bernard, auteur d'un traité sur la fonction canoniale, intitulé *Le Miroir des chanoines*, paru en 1630<sup>15</sup>. Au siècle des Lumières, on peut citer Jean-Jacques Baillard du Pinet ou bien Alexandre Bienvenu. Le premier, issu d'une famille de Sainte-Sigolène fraîchement anoblie, est docteur de Sorbonne. Bibliophile averti, il est connu notamment pour son ouvrage posthume *Voltaire mourant*<sup>16</sup>. Le second est natif du Puy ; bachelier en théologie, cet érudit a laissé entre autres ouvrages un *Panégyrique de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation*, paru en 1769<sup>17</sup>.

En outre, les conditions requises pour la nomination à un évêché, notamment la détention d'une licence en droit ou en théologie, ou encore la pratique de la gestion d'un évêché comme vicaire général, placent les chanoines des cathédrales parmi les meilleurs prétendants. L'Église du Puy a donc donné plusieurs évêques. Ainsi, Jean-Augustin de Frétat de Sarra, chanoine depuis 1754, est pourvu en 1773 de l'évêché de Tréguier. En 1775, il devient évêque de Nantes, charge qu'il assume jusqu'à sa mort survenue en 1783. Jean-Augustin de Frétat est issu d'un vieux lignage du Livradois ayant déjà donné au moins un autre chanoine au Puy, en la personne de Jehan de Frétat, vivant dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Né en 1726 au château de Sarra, dans la paroisse de Saint-Alyre-d'Arlanc, licencié en théologie

---

15. Gaston JOUBERT, *Dictionnaire biographique de la Haute-Loire*, Yssingaux, 1982, p. 44.

16. *Ibid.*, p. 26.

17. *Ibid.*, p. 52.

de l'université de Paris, Jean-Augustin est, par ailleurs, vicaire général de son diocèse<sup>18</sup>.

Connaître plus précisément la personnalité des chanoines reste difficile. En la matière, comme souvent, les sources sont peu loquaces. Pourtant, au moment de la disparition de l'un des leurs, les prébendés peuvent être amenés à souligner les vertus du disparu. C'est le cas en 1758, à l'annonce de la mort de Jean-Baptiste Jerphanion. En effet, lors de la séance du 26 novembre, les participants sont avertis du décès de « M. Jerphanion le cadet » en ces termes : « La vie exemplaire, édifiante et sans reproche qu'il avait toujours menée, les sentimens de la plus haute piété et de la religion la plus épurée qu'il avait témoigné et pratiqué dans le cours de cette même vie, qui avait été trop courte pour l'édification du public, ceux de la résignation la plus parfaite qu'il avait si bien soutenue pendant sa maladie malgré la longueur de ses souffrances, devaient faire espérer qu'il était reçu dans le séjour des bienheureux ». De surcroît, ce véritable panégyrique précise « que les services qu'il avait rendus au chapitre dans les différends employs qu'il avait occupé, ayant déjà excité la reconnaissance de la compagnie devaient aujourd'huy en exciter les regrets ».

À cette occasion, la piété du chanoine Jerphanion est mise en avant. Mais qu'en est-il plus largement du rayonnement spirituel et des activités du premier des chapitres du diocèse du Puy ?

### **Les préoccupations du chapitre sur le plan spirituel**

La cathédrale du Puy est un lieu de pèlerinage à Notre-Dame que la tradition fait remonter au Ve siècle. Pourtant, d'après les auteurs les plus avertis, il ne semble pas très développé à la fin du VIe siècle. Il aurait donc gagné en importance au cours des périodes suivantes<sup>19</sup>. La capitale du Velay est également l'un des principaux points de ralliement des pèlerins qui, munis de la besace et du bourdon, quittent

---

18. D'après Albert DE REMACLE, *Dictionnaire généalogique : familles d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1995, t. 2, p. 164-166 et Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire biographique du Puy-de-Dôme*, Moulins, 1878, p. 55. Par ailleurs, un des parents de Jean-Augustin, Louis de Frétat de Boissieux, a occupé le siège épiscopal de Saint-Brieuc entre 1705 et 1720.

19. Voir l'article de Pierre CUBIZOLLES, « Début du pèlerinage à Notre-Dame du Puy », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1995, p. 33-45.

la France pour se rendre à Saint-Jacques-de-Compostelle, en suivant la *via Podiensis*, qui passe entre autres par Sainte-Foy de Conques.

Les pèlerins affluent au Puy tout particulièrement lors des années jubilaires propres à la cathédrale. Le jubilé est célébré chaque fois que l'Annonciation coïncide avec le Vendredi saint. Ce cas de figure se rencontre trois fois au XVIII<sup>e</sup> siècle, lors des années 1701, 1712 et 1785. Aucun jubilé n'est donc célébré au moment où Louis Grénon est en charge de la maîtrise capitulaire. Est-ce à dire qu'en dehors de ces temps forts les pèlerins sont peu présents ? En l'espèce, il faut bien dire la difficulté à mesurer la fréquentation du sanctuaire ponot. En fait, les seules années où les pèlerins sont comptabilisables restent les années jubilaires. Les délibérations consulaires notamment permettent, à travers les registres des dépenses ou les décisions de police, d'avoir une idée plus précise de l'ampleur du phénomène. Ainsi, le dernier jubilé des Temps modernes, celui de 1785, attire encore une grande masse de fidèles, peut-être 200 000 à 300 000 individus<sup>20</sup>.

Parmi les sources à la disposition de l'historien en quête d'informations sur le degré de vitalité de la foi, il convient de mentionner les fondations de messes. Or, ces dernières connaissent une baisse dès le second quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Le phénomène relevé dans un certain nombre de diocèses est désormais assez bien connu. Néanmoins, cette évolution n'est pas forcément continue jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, on a pu observer dans les dernières décennies de ce siècle une augmentation du nombre de fondations pies<sup>21</sup>. Ainsi en 1754, les chanoines du Puy constatent que « le grand concours de fidèles qui se rendent [à Notre-Dame du Puy] produit beaucoup de messes [manuelles] et peu d'offrandes. C'est une expérience constante depuis plusieurs années, et l'entretien de l'édifice

---

20. Bruno MAËS, *Le roi, la Vierge et la nation. Pèlerinages et identité nationale entre guerre de Cent ans et Révolution*, Paris, 2002, p. 491-492.

21. Voir notamment les deux contributions de Jean DE VIGUERIE, « Les fondations et la piété du peuple fidèle. Les saluts fondés à Angers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 81, 1974, p. 589-597 et « Les fondations et la foi du peuple chrétien. Les fondations de messes en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue historique*, t. 256, 1987, p. 289-320. Voir également ma thèse de doctorat, *Les « enfants prêtres » des paroisses auvergnates. Les communautés de prêtres dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime (1516-1792)*, université Blaise-Pascal, 2002, t. 1, p. 168-183 (à paraître en 2005 aux Presses universitaires Blaise-Pascal).

coûte beaucoup pour cette raison ». Ils demandent donc à l'évêque Lefranc de Pompignan d'accepter « que l'honoraire de chaque messe manuelle que les fidèles feront célébrer à l'avenir dans [l']église cathédrale [soit] fixé à vingt sols » au lieu de 15 sols. Le prélat accepte et permet, en outre, de faire célébrer 2 000 messes par des prêtres du diocèse autres que les chanoines<sup>22</sup>.

À l'inverse, d'autres indices indiquent que la cité mariale n'attire plus autant les fidèles. Par exemple, les travaux entrepris à la fin de la décennie 1770, afin de condamner l'entrée centrale, constituent l'un des signes de la moindre affluence des pèlerins. Le mauvais état général de la cathédrale témoigne également des difficultés financières du chapitre privé d'une partie des ressources liées à la venue de fidèles<sup>23</sup>. Les raisons d'une désaffection réelle du sanctuaire sont diverses. Les dispositions législatives prises à l'encontre des pèlerins depuis le règne de Louis XIV, réitérées à plusieurs reprises par ses successeurs, ont sans doute contribué à ce reflux. En effet, l'ordonnance de 1671 défend « à tous [les] sujets d'aller en pèlerinages à Saint Jacques en Galice, à Notre Dame de Lorette et autres lieux [du] Royaume sans une permission expresse de sa Majesté [...] sur l'approbation de l'Evesque Diocésain [...] »<sup>24</sup>.

En dépit de ce contexte peu favorable, le chapitre du Puy occupe toujours une place importante au sein du monde canonial. À ce titre, il se doit de répondre à certaines exigences autant que ses moyens le lui permettent. Dans cette optique, l'entretien d'une maîtrise reste un élément de prestige essentiel. Un ensemble instrumental et vocal prestigieux se mesure à la qualité de son maître de musique mais également à celle de ses membres. En terme d'effectifs tout d'abord, la maîtrise compte alors une quinzaine de membres au moins, alors que la moyenne des effectifs rencontrés ailleurs dépasse très rarement la douzaine d'individus. De plus, comme le souligne Georges Escoffier,

---

22. B. MAËS, *Le roi, la Vierge et la nation. [...], op. cit.*, p. 511.

23. Question évoquée par Georges ESCOFFIER, *Entre appartenance et salariat [...], op. cit.*, t. 1, p. 68-69.

24. Hypothèse formulée par G. ESCOFFIER, *Entre appartenance et salariat [...], op. cit.*, p. 69-70. Cette ordonnance est rééditée plusieurs fois jusqu'en 1738 et se retrouve encore en 1774 dans un *Recueil sur la mendicité*.

ce corps se singularise par la polyvalence de ses membres<sup>25</sup>. En effet, il n'existe pas de distinction en son sein entre les musiciens et les chanteurs, mais également entre les joueurs d'instruments et les chantres. En outre, la maîtrise entretient dix enfants de chœur. On connaît, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, les effectifs de quatre-vingts maîtrises. Le nombre moyen des enfants de chœur s'élève à six. Au Puy, il est donc bien supérieur à la moyenne. En fait, la cathédrale Notre-Dame appartient au groupe des huit édifices qui entretiennent entre dix et douze enfants, chiffre maximal qui a pu être observé. Elle rejoint ainsi le groupe des grandes cathédrales du nord telles que Beauvais ou Cambrai<sup>26</sup>. Sur trente-trois enfants reçus à la maîtrise entre les années 1740 et 1780, vingt-neuf sont originaires du diocèse du Puy. Le milieu socioprofessionnel de ces recrues, âgées de six à dix ans, est connu pour vingt et une d'entre elles. Très majoritairement, ce sont des fils de marchands ou de maîtres de métiers, c'est-à-dire des milieux de la petite bourgeoisie<sup>27</sup>. Un autre trait caractérise cet ensemble musical. Il jouit de revenus propres gérés dans le cadre de l'université Saint-Mayol, présentée précédemment. En effet, les membres de la musique de la cathédrale sont enfants de chœur puis, au bout de dix ans, ils peuvent devenir sous-choriers et enfin choriers. L'étape ultime est celle qui voit les chanoines confier la charge de maître de musique à l'un des choriers. Cependant, il arrive que cette fonction soit attribuée à un personnage étranger à l'institution ponote. C'est le cas en 1754, lorsque Louis Grénon est recruté pour diriger la psalette. Parmi ses attributions, ce dernier a un rôle de pédagogue. Autrement dit, il est chargé, selon les termes de son contrat, « de l'éducation des enfants de chœur ». En définitive, l'objectif est surtout de leur inculquer « les bonnes mœurs », en somme la discipline ecclésiastique<sup>28</sup>. Véritable cheville ouvrière, Louis Grénon, comme ses prédécesseurs, est le père nourricier des jeunes chanteurs. Son contrat stipule que ses honoraires sont payés pour une grande part par le chapitre, le reste étant à la charge de la maison Saint-Mayol. Le tout s'élève à la somme de trois

---

25. G. ESCOFFIER, *Entre appartenance et salariat [...]*, *op. cit.*, p. 219.

26. Pour de plus amples précisions voir B. DOMPNIER (dir.), *Maîtrises et chapelles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2003.

27. Voir l'article de Pauline DE SEAUVE, « Les enfants de chœur de Notre-Dame du Puy au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2001, p. 141-166.

28. G. ESCOFFIER, *Entre appartenance et salariat [...]*, *op. cit.*, p. 418-423.

cent cinquante livres, plus trois setiers de seigle par enfant de chœur, auxquels il convient d'ajouter douze livres pour l'achat de chandelles et de papier. Chargé de gérer ces revenus en « bon père de famille », Grénon doit rendre compte de sa gestion tous les six mois.

Un autre professionnel est essentiel pour faire vivre la musique sacrée : l'organiste. Entre 1747 et 1768 au moins, le titulaire de l'orgue a pour nom Antoine-Dominique Sauvage. On dispose de peu d'éléments le concernant, tout au plus sait-on que ce musicien n'est pas natif du Puy. Néanmoins, ses racines familiales le rattachent très certainement aux terres du Massif central. En ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Antoine-Dominique Sauvage touche alors un instrument assez imposant avec son buffet à triple corps, œuvre pour une part du sculpteur Pierre Vaneau<sup>29</sup>.

Cet ensemble instrumental et vocal anime les offices liturgiques de la cathédrale au quotidien et lors des fêtes solennelles. C'est le cas, par exemple, à l'occasion de la fête de Noël. Une délibération du 24 décembre 1759 prévoit « les cérémonies de trois messes qui seront assurées la nuit de Noël ». Le chœur de l'édifice raisonne aussi de la musique interprétée pour célébrer des événements exceptionnels. Le 10 septembre 1754, le syndic fait part à ses confrères d'une « lettre du roy », transmise par l'évêque, « pour faire chanter le *Te Deum* en action de grâce de la naissance de Mgr le duc de Berry », autrement dit le futur Louis XVI, né le 23 août précédent. Le *Te Deum* est chanté le premier dimanche qui suit, soit le 15 septembre.

Si les préoccupations d'ordre spirituel sont essentielles, les activités des chanoines ne se cantonnent pas à cette sphère. Les considérations profanes, inhérentes à la bonne marche du chapitre, sont également très présentes. Les délibérations du chapitre l'attestent pleinement.

### **L'influence économique et sociale du chapitre**

Nous avons évoqué précédemment les fonctions de quelques dignitaires parmi les plus importants. À côté de ces derniers, il existe un certain nombre d'offices dont les titulaires ont des attributions bien spécifiques. C'est le cas pour le syndic, chargé de gérer au quotidien les

---

29. *Ibid.*, p. 355-364.

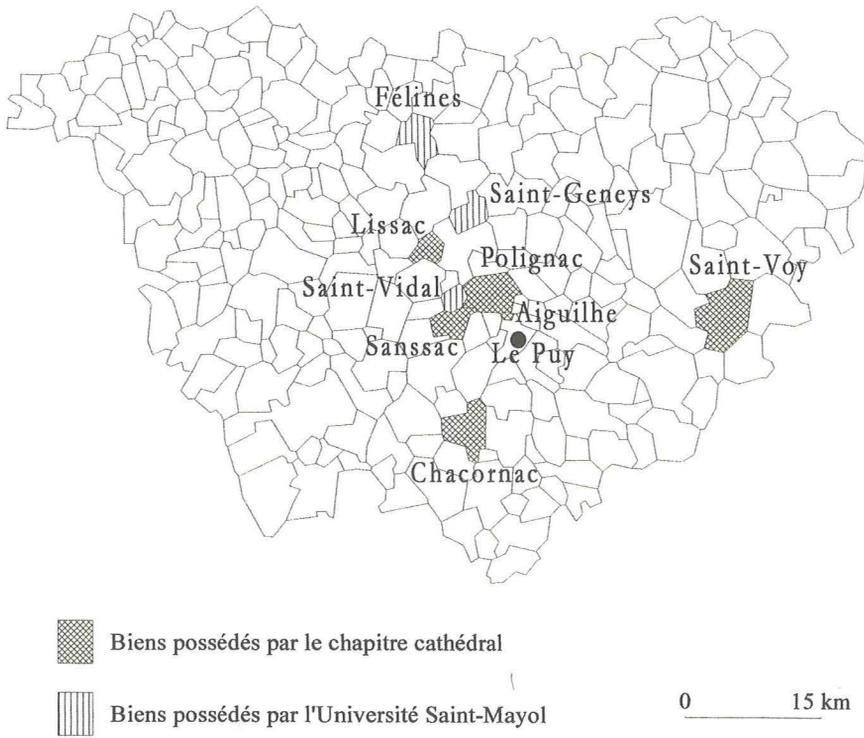
affaires de la compagnie. Depuis 1754 et jusque dans les années 1760, la fonction est occupée par le même homme, Jacques-Pierre Cheminade de Lormet. Il est en possession de son canonicat depuis une vingtaine d'années lorsque ses confrères lui confient cette très lourde responsabilité. Il s'en acquitte pendant près de quinze ans, non sans réclamer très régulièrement d'en être relevé, notamment lorsqu'il tombe malade au cours de l'année 1761.

Le syndic doit gérer un ensemble de revenus, de nature diverse, qui peuvent être répartis selon trois grandes catégories. Tout d'abord, il y a les revenus des biens fonciers. Ceux-ci ne sont pas très considérables, sans être pour autant tout à fait négligeables. En effet, l'inventaire réalisé au moment de leur vente comme biens nationaux montre un chapitre à la tête d'un petit capital. L'estimation globale s'élève à 55 431 livres. Mais en définitive, la valeur de l'adjudication est supérieure à un peu plus de 100 000 livres. Sans doute ce capital est-il principalement le résultat de donations provenant de fondations pies. De fait, on serait bien en peine de déceler une vraie politique d'achat. Les chanoines ne sont propriétaires d'aucun grand domaine rural digne de ce nom. À Lissac, ils possèdent une douzaine de prés et de champs, ainsi que certains biens immobiliers, comme cette maison appelée « La vicairie », composée d'une cave, d'une cuisine, d'un salon et d'une chambre au premier étage.

Les chanoines n'investissent pas véritablement dans la terre. Par ailleurs, ils procèdent pour la gestion par mise à ferme, solution plus commode. Toutefois, ces clercs s'emploient à faire valoir leurs propriétés avec efficacité. En la matière, la carte de localisation des biens immobiliers ou fonciers, possédés par le chapitre en 1791, apporte d'utiles indications<sup>30</sup>.

---

30. Cette carte a été réalisée à partir des procès-verbaux de vente de ces propriétés comme biens nationaux. Le détail en est donné dans le travail d'André BROCHIER, *La Vente des biens nationaux dans le département de la Haute-Loire (1791-1808)*, Le Puy, 1993, 2 volumes.



Localisation des biens du chapitre cathédral et de l'université Saint-Mayol (1791)

Il ressort de sa lecture que les paroisses concernées ne sont guère éloignées de la ville du Puy. La surveillance exercée par le syndic peut donc s'effectuer avec plus de facilité.

La seconde source de revenus est constituée par les biens possédés en fief. Comme seigneur, le chapitre est appelé à prélever certains droits, comme le cens ou celui de lods et ventes. La quotité de ce droit de mutation, perçu à l'occasion de la vente d'un bien fonds, est très variable. En fait, les délibérations capitulaires montrent un chapitre qui la plupart du temps est disposé à faire grâce de ce droit sinon en totalité, du moins pour le tiers. Le produit de la rente seigneuriale reste donc modeste. Enfin, le chapitre prélève également la dîme dans un certain nombre de paroisses disséminées à travers le diocèse.

La quasi-totalité de ces revenus est donc gérée par des fermiers. Les baux de la mise à ferme sont cédés, en moyenne pour une durée de six à huit ans, à la suite d'enchères aux plus offrants. Les preneurs sont issus de la notabilité locale. Ils sont, pour la plupart, marchands ou hommes de loi. Il convient de distinguer deux types de baux, ceux qui relèvent de la ferme des revenus et ceux qui sont appelés de la ferme générale. Les premiers portent sur treize fermes, les seconds sur une quarantaine de lieux. En 1756, les deux fermes sont entre les mains de deux personnages, Jean-Baptiste de La Bretoigne, avocat de son état et de surcroît frère du chanoine Ignace, et Vital Enjolvin, bourgeois de Saugues. Le contrat de la ferme générale porte alors sur 13 020 livres annuelles, celui de la ferme des revenus sur 8 208 livres.

En dépit d'une gestion prudente, le budget atteint très difficilement l'équilibre. Ainsi, le livre de comptes de l'année 1789 présente un chapitre des recettes qui se monte à 32 245 livres alors que celui des dépenses s'élève à 35 715 livres. Le déficit est donc de 3 470 livres<sup>31</sup>.

Face aux difficultés financières, le recours à l'emprunt est une solution à laquelle on fait appel, mais toujours de façon très ponctuelle. Ainsi, lors de la séance capitulaire du 18 décembre 1760, le syndic Cheminade de Lormet indique que « la trésorerie se trouvait sans argent, qu'il y a cependant des affaires pressantes et qu'il serait nécessaire d'emprunter en rente constituée une somme telle que la compagnie juge à propos ». Il est décidé de recourir à un emprunt de 4 000 livres selon un taux maximal de 5 %<sup>32</sup>. Le 18 février suivant, les capitulants apprennent que la somme, prêtée pour moitié par « les maîtres et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu », a déjà été remboursée.

---

31. Arch. dép. de la Haute-Loire, G 198, n°8. Le détail des comptes de cette année est particulièrement précis.

32. La rente constituée est une pratique courante sous l'Ancien Régime. Par cet acte, passé devant notaire, le vendeur (le bénéficiaire du prêt) reçoit de l'acheteur un capital (c'est le principal). La rente est donc l'intérêt du capital prêté, selon des taux raisonnables, excédant très rarement le denier 12 (8,33 %). Elle reste redevable tant que le capital n'est pas remboursé. En outre, le vendeur garde toujours la possibilité de procéder au rachat de la rente. Il s'agit donc d'un prêt déguisé sous la forme d'une vente. Depuis l'édit de décembre 1665, le taux légal est établi, pour l'ensemble du royaume, au « denier 20 », soit 5 %.

Mais la solution préconisée lors des périodes les plus gênantes est un pis-aller, susceptible d'être plus contraignant que le mal. Les chanoines n'étant pas maîtres de la conjoncture économique, les règles d'une gestion plus saine commandent donc de s'intéresser aux raisons plus structurelles de la baisse des revenus. Cette prise de conscience passe, entre autres, par la réfection des terriers. Ces opérations se multiplient au XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout à partir des années 1750. Le phénomène participe pleinement de la réaction féodale qui touche alors les campagnes françaises<sup>33</sup>. L'objectif, à une époque de difficultés économiques où les rentes rentrent mal et sont de moindre valeur, est de percevoir des droits tombés en désuétude. Ce travail est confié à des spécialistes, les feudistes. Pour ce faire, en 1754, M. Senac est engagé à la suite du décès de son confrère M. Lages. Il est chargé de « travailler au renouvellement du terrier du village de Limagnes », mais aussi « de vérifier l'ouvrage commencé par son prédécesseur, de le compléter et de le poursuivre ».

Le travail de ce professionnel ne peut pas être efficace s'il ne dispose pas de pièces établissant sans ambiguïté les droits de ses requérants. De fait, afin de faire valoir ses prérogatives, le chapitre garde précieusement dans ses archives la trace de ses titres de propriété. Face aux difficultés, le recours à ces documents s'avère primordial. Or si la communauté canoniale a le souci de conserver le mieux possible ses titres, ces derniers ne sont pas toujours l'objet d'une attention très soutenue. Le constat est particulièrement vrai dans les années 1750. En effet, à cette époque, les chanoines prennent conscience que leur chartrier ne bénéficie pas suffisamment de tous leurs soins. En définitive, si la conservation des actes ne pose pas problème, leur classement ne paraît pas acquis. Le 9 novembre 1754, le syndic « propose de faire arranger les archives », car « il y avait bien des papiers et des titres qu'on ignorait ». Cette proposition est réitérée à plusieurs reprises au cours des années suivantes. Pourtant, c'est seulement en 1759 qu'un archiviste est embauché pour s'atteler à la tâche. Originaire de Saint-Flour, il a pour nom Trousselier. Il est secondé par le « sieur Rousset », « déchiffreur » résidant au Puy. Or, assez rapidement, Monsieur Trousselier ne donne pas entière

---

33. Voir Georges DUBY et Armand WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 2, *De 1340 à 1789*, Paris, 1975.

satisfaction. Ses honoraires sont excessifs pour un travail qui traîne en longueur. Au mois d'août 1760, l'archiviste est remercié. Il est remplacé par l'un des choriers, Saby. Ce dernier semble « très propre » à ce type d'exercice, à tel point qu'il est autorisé quelque temps plus tard à se rendre à Viviers afin de s'occuper des archives de cette cathédrale. Cette préoccupation constante et répétée dit bien l'importance accordée au classement et à la transcription des archives, afin de bien connaître les droits de la compagnie pour mieux les défendre.

Pourtant, en dépit de titres bien établis, des conflits peuvent tout de même survenir. C'est le cas notamment à Saint-Voy. Située au contact du Velay et du Vivarais, cette paroisse composée d'un gros bourg et d'un grand nombre de hameaux est le théâtre, dans les années 1757-1758, de violents incidents. La raison en est la perception de la dîme en argent. Les dîmés, « regroupés en syndicat », réclament un prélèvement en nature<sup>34</sup>. En fait, les habitants se montrent très réticents à payer l'impôt sous une forme ou sous une autre. Les fermiers sont maltraités, menacés avec des faux et même des armes à feu. L'affaire est portée devant les tribunaux afin de mettre fin à cette grève des dîmes. Mais au final, à la veille de la Révolution, le conflit n'est toujours pas réglé<sup>35</sup>. Les dîmes sont souvent l'objet de tensions, pas seulement entre les redevables et les chanoines. En la matière, les curés à la nomination du chapitre ne sont pas toujours satisfaits de leur sort. Ils trouvent là des motifs de se plaindre régulièrement. En 1754, le curé de Saint-Christophe, Juliard, indique « qu'il n'était pas payé de la pension de seigle que Messieurs du chapitre lui faisaient sur les dîmes du village de Fressenet », au mépris de « l'accord passé avec ses prédécesseurs », ce dernier étant lui-même consécutif à « un procès pendant alors au parlement de Toulouse ».

Néanmoins, les liens sociaux entretenus par le chapitre ne sont pas toujours aussi tendus. À titre d'exemple, un épisode survenu au mois

---

34. Voir l'article de Gérard BOLLON, « La grève des dîmes dans la paroisse de Saint-Voy au XVIIIe siècle », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1988, p. 135-144.

35. Les violences de ce type ne sont pas spécifiques au Velay. On en trouve des traces dans d'autres provinces. À ce sujet consulter l'ouvrage de Jean NICOLAS, *La rébellion française. Mouvements populaires et consciences sociales (1661-1789)*, Paris, 2002, p. 488-491.

de juillet 1760 renseigne sur la réputation de l'institution hors de ses murs. Le 9 juillet, le professeur chargé de l'enseignement de la physique, dans le collège de la ville, sollicite le chapitre de « bien vouloir accepter la dédicace d'une thèse » d'un de ses écoliers. Les chanoines présents acceptent volontiers. Le 19 du même mois, le professeur, accompagné de son disciple, vient « remercier la compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait ». Le doyen répond au compliment de l'enseignant. Une gratification d'un louis d'or est accordée au maître et à son élève, car « il est d'usage de donner quelque chose en semblable occasion », attendu que le candidat « a très bien soutenu sa thèse ».

Comme le montrent les travaux récents de Bruno Maës, les grands lieux de culte marial perdent progressivement, dès la fin du XVIIe siècle, leur rôle politique et leur dimension nationale<sup>36</sup>. Pour sa part, le chapitre cathédral du Puy reste encore l'un des plus importants du royaume de France. Certes, sa puissance temporelle semble entamée. De fait, les chanoines ont fort à faire pour défendre leurs droits comme décimateurs mais également comme seigneurs. À ce propos, ils n'hésitent pas à faire appel à des commissaires feudistes. La démarche ne devait pas les rendre très populaires auprès des populations concernées. Pourtant, devenir chanoine de la première église du diocèse procure toujours un statut et des privilèges enviés par bon nombre de clercs. Peut-être que l'institution attire davantage désormais les fils de la noblesse plus récente ou ceux de la bonne bourgeoisie ponote. En tout cas, elle reste un lieu de pouvoir non seulement à l'intérieur de la sphère ecclésiastique mais également pour l'ensemble du monde des élites. Cette aura se mesure notamment au soin que prennent les chanoines à maintenir une psalette digne du passé de ce prestigieux sanctuaire.

---

36. B. MAËS, *Le roi, la Vierge et la nation*. [...], *op. cit.*, p. 518.



**L**a découverte d'un ancien fonds de partitions musicales à la cathédrale du Puy-en-Velay a fait surgir la figure attachante d'un maître de musique du XVIII<sup>e</sup> siècle, Louis Grénon (1734-1769). Originaire de Saintes, il occupa successivement plusieurs postes, comme beaucoup de musiciens de son temps. Maître de chapelle aux cathédrales du Puy-en-Velay puis de Clermont, il regagna ensuite sa patrie. Dans ce volume, historiens et musicologues se sont associés pour retracer sa carrière à partir d'archives inédites et pour analyser son œuvre sur la base des partitions retrouvées.



Presses Universitaires Blaise-Pascal

*Collection Études sur le Massif central*

Bernard Dompnier, professeur d'histoire moderne à l'Université Blaise-Pascal, directeur du CHEC et membre de l'Institut Universitaire de France, est spécialiste de l'histoire du culte et des dévotions dans le catholicisme des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Cet ouvrage a été publié avec le soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles et du Conseil régional d'Auvergne.



9 782845 162587

ISBN 2-84516-258-8 / PRIX 18 €